

Compte-rendu de la réunion du Conseil du 29 Mars 2019 à 20h30

Réunion publique à la Mairie. Convocation en date du 21 Mars 2019

Président de séance	M. Bernard DUMONT	
Secrétaire de séance	Mme Lucie GUERGEN	
Membres présents	M. Bernard DUMONT M. Michel FAHY Mme Lucie GUERGEN Mme Françoise LEJEUNE M. Joël POUSSIERE	M. Philippe ROBIN M. Mathieu RUGGERI Mme Joëlle SANCEY M. Laurent SAUVIN
Membre représenté	M. Pierre-Alain BEVALOT (SAUVIN.	a donné pouvoir à M. Laurent
Membre absent	/	

Ordre du jour :

- 1) Examen et vote des comptes administratifs 2018 (budget général budget annexe eau budget annexe assainissement);
- 2) Approbation des comptes de gestion 2018 (budget général budget annexe eau budget annexe assainissement);
- 3) Affectation des résultats (budget général budget annexe eau budget annexe assainissement) ;
- 4) Examen et vote de la fiscalité directe locale 2019 ;
- 5) Examen et vote du budget primitif 2019;
- 6) Proposition changement prestataire gaz Autorisation;
- 7) Subventions de fonctionnement 2019 (Jardins de la Doing Amicale Beaumottaise);
- 8) Travaux de renforcement électrique « rue du Clos/rue du Pont » ;
- 9) Proposition de remplacement de l'éclairage public par des ampoules LED ;
- 10) Examen d'une proposition d'abonnement avec Ciel Télécom à la place d'Orange;
- 11) Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'O.N.F. en lieu et place de la commune. Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : 12 : installation d'un commerce ambulant (camion pizza) et de supprimer les points 9 et 10 de l'ordre du jour.

1. Examen et vote des comptes administratifs 2018

En l'absence du Maire qui ne doit participer au vote et qui s'est retiré de la salle du conseil, le conseil municipal, après examen des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2018, approuve les comptes administratifs 2018 (budget principal - budgets annexes eau et assainissement) qui présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (BUDGET PRINCIPAL):

FonctionnementInvestissementRecettes: 170 035,40 €Recettes: 29 724,08 €Dépenses: 115 675,13 €Dépenses: 50 460,96 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 147 161,57 € Déficit d'investissement 2017 : 21 197,34 € A reporter au budget primitif 2019 : 201 521,84 € A reporter au budget primitif 2019 : 41 934,22 €

Résultat cumulé de clôture : 159 587,62 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (BUDGET ANNEXE EAU):

<u>Fonctionnement</u> <u>Investissement</u>

Recettes : 34 194,75 € Recettes : 57 882,07 €
Dépenses : 23 654,29 € Dépenses : 31 674,34 €

Excédent de fonctionnement 2017 : 53 648,56 €

A reporter au budget primitif 2019 : 64 189,02 € A reporter au budget primitif 2019 : 26 207,73 €

Résultat cumulé de clôture : 90 396,75 €

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT):

<u>Fonctionnement</u> <u>Investissement</u>

Recettes : 65 157,19 € Recettes : 5 825,00 € Dépenses : 14 440,98 € Dépenses : 3 283,67 €

Excédent de fonctionnement 2018 : 50 786,21 € Excédent d'investissement 2018 : 2 541,33 € Excédent de fonctionnement reporté : 49 131,19 € Excédent d'investissement reporté : 71 429,41 € A reporter au budget primitif 2019 : 99 847,40 € A reporter au budget primitif 2019 : 73 970,74 €

Résultat cumulé de clôture : 173 818.14 €.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

2. Approbation des comptes de gestion 2018 (budget principal - budgets annexes eau et assainissement)
Le Conseil Municipal constate que les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes
eau et assainissement sont conformes aux comptes de gestion 2018 établis par le comptable des Finances
Publiques.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

3. <u>Affectation des résultats 2018 (budget principal - budgets annexes eau et assainissement)</u> RÉSULTATS 2018 (BUDGET PRINCIPAL):

Compte tenu du déficit d'investissement 2018 de **41 934,22 €** et de l'excédent de fonctionnement 2018 de **201 521,84 €**, Monsieur le Maire précise qu'il convient d'affecter un crédit de **41 934,22 €** au Cpte RI 1068 sur le budget communal 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires, à savoir **41 934,22 €** au Cpte RI 1068 afin d'absorber le déficit d'investissement 2018.

Le solde, soit **159 587,62 €** sera repris au Cpte RF 002 du budget communal 2019.

RÉSULTATS 2018 (BUDGET ANNEXE EAU):

Monsieur le Maire précise que suite au transfert de compétence eau au 1^{er} Janvier 2019, les résultats de l'exercice 2018 du budget annexe eau seront intégrés dans le budget communal 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter **64 189,02 €** au Cpte RF 002 et **26 207,73 €** au Cpte RI 001 du budget communal 2019.

RÉSULTATS 2018 (BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT):

Monsieur le Maire précise que suite au transfert de compétence assainissement au 1^{er} Janvier 2019, les résultats de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement seront intégrés dans le budget communal 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter **99 847,40 €** au Cpte RF 002 et **73 970,74 €** au Cpte RI 001 du budget communal 2019.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

5. Examen et vote du budget primitif 2019 (budget communal)

Après examen des dépenses et recettes prévisionnelles 2019, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 (budget communal), avec des **dépenses de fonctionnement** s'élevant à **465 297,45 €** et des **recettes de fonctionnement** s'élevant à **473 937,07 €** (dont 316 427,07 € d'excédent reporté de 2018). Les dépenses et les recettes d'investissement s'élevant à **549 718,82 €**.

Adopté à l'UNANIMITÉ

6. Examen d'une proposition de changement de prestataire gaz - Autorisation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de prix de VITOGAZ FRANCE en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France (A.M.R.F.) concernant la fourniture de gaz pour les logements communaux et les locaux de la Mairie. Il est précisé que le prix est négocié par convention.

Le montant actuel s'élève à 891,30 € à la tonne, soit environ - 30 %. Le changement de contrat comprend tous les travaux nécessaires à la dépose des anciennes cuves et à la mise en place du réservoir pour une durée de 5 ans minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de la proposition commerciale de VITOGAZ FRANCE et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

7. Subventions de fonctionnement 2019 - Avis du Conseil Municipal

M. Laurent SAUVIN et Mme Lucie GUERGEN, concernés par ce dossier ne participent pas au débat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement 2019 aux associations suivantes :

- Les Jardins de la Doing = 600,00 €;
- Amicale Beaumottaise = 150,00 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget communal 2019 (Cpte DF 6574).

Adopté à 6 voix POUR - 0 voix CONTRE - 1 ABSTENTION

8. Travaux de renforcement électrique « Rue du Clos et Rue du Pont »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de travaux adressé par le Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (S.I.E.D. 70) concernant des travaux d'extension et renforcement du réseau concédé d'électricité « Rue du Clos et Rue du Pont ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet de travaux qui sera à la charge exclusive du S.I.E.D. 70 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

11. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'O.N.F.

L'Office National des Forêts envisage de percevoir directement les recettes de ventes de bois sans passer par la Trésorerie et de redistribuer ensuite cette recette à la commune. Cette décision est contraire à la libre administration de la commune et engendrerait dans un avenir proche la fermeture de trésoreries en milieu rural. Le Conseil Municipal décide de s'opposer à cette décision.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

12. Autorisation d'occupation de voirie - Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'autorisation d'un commerce ambulant « camion de pizza » afin d'occuper le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à ce commerçant ambulant et précise que le stationnement s'effectuera à proximité du lavoir.

L'assemblée délibérante décide de fixer le montant du droit de place à 300,00 € par an et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

Régularisation comptable (crédit de TVA non remboursable)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la régularisation comptable d'un crédit de TVA non remboursable de 2007, d'un montant de 108,05 € se rapportant à des travaux de création/rénovation de logements. Les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget communal 2019 (Cpte DF 6718).

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

Questions et informations diverses

Travaux de l'église

Les travaux de l'église vont commencer la première quinzaine de Mai 2019 et seront exécutés en une seule phase et devront se terminer au mois de Novembre 2019 si les conditions météorologiques le permettent. Il est demandé aux concessionnaires des tombes se situant le long des murs de bien vouloir débarrasser et protéger tous les éléments mobiles (plaques, vases, crucifix, etc...) pour permettre l'exécution des travaux. Les offices religieux (mariages, obsèques) pourront se réaliser. Une interdiction d'accès au cimetière de 8h00 à 17h30 sera prise pour la durée du chantier.

Le Colombarium sera déplacé provisoirement.

Un renouvellement de la demande de subvention après de la Fondation du patrimoine a été faite, celle-ci ne sera pas prise en compte car ils attendent 15 000 € de dons au titre de la souscription afin de présenter le dossier à la Région Bourgogne Franche-Comté. Actuellement, la souscription atteint 3 000 €. Je compte sur vous pour votre générosité et j'attends également de l'Association du Patrimoine Beaumottais le versement de sa participation à la Fondation du Patrimoine.

Logement communal n° 4

Le logement communal n°4, de Type F2 est vacant à compter du 1^{er} Juin 2019, la locataire actuelle ayant donné son préavis.

Bibliothèque

La bibliothèque est ré-ouverte, *M. Didier MARCHAL* est responsable de celle-ci. Dans cette tâche, il est assisté de *Mme MESNIER-PIERROUTET*, *Mme Françoise LEJEUNE*, *Mme Brigitte GROSSARD* et *Mme Anne-Claire SAUVIN*.

Ces bénévoles sont heureux de vous accueillir le Mercredi et Samedi matin de 10h30 à 11h30. VENEZ NOMBREUX.

Deux pièces du logement de l'école ont été nettoyées et pourront les accueillir.

Association foncière

Je rappelle que la circulation sur les chemins de l'Association Foncière est interdite aux véhicules non agricoles, en particulier sur le « chemin des Liottes » entre la maison de *M. Roger MILLOT* et la route départementale n° 15. En cas d'accident, le conducteur est totalement responsable.

Information « zéro phyto »

Depuis le 1/1/2019, l'utilisation des produits phytosanitaires sont interdits pour les usages particuliers. M. DUDORET interviendra lors d'un prochain conseil pour évoquer cette démarche et proposera avec la Maison de la Nature de BRUSSEY une exposition intitulée « Sauvages des rues, belles et rebelles ». Cet accompagnement sera payant.

Conseil d'école de PIN

Les inscriptions des élèves pour la rentrée scolaire 2019/2020 se feront tout le mois d'Avril. La fusion avec l'école de PIN ne sera pas prévue avant la rentrée 2020.

Divers

- Un arrêté du Préfet de Haute-Saône autorise les lieutenants de louveterie à détruire les ragondins et rats musqués à proximité des cours d'eau jusqu'au 30 Juin 2019.
- Ingénierie 70 offre un service d'assistance à la gestion et l'entretien des voies communales. Le coût demandé à la commune serait de 190 €.
- L'aide du Département à la voirie communale serait en diminution de 5 %.
- Le Comité de Pilotage de NATURA 2000 et cavités des chiroptères est prévu le Vendredi 12/4/2019 à 13h30 à FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE. Un rapport de fréquentation de la grotte de BEAUMOTTE-LES-PIN est à disposition du public au secrétariat de mairie.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.